

Déleguez la gestion de votre portefeuille pour mieux investir votre temps





Les marchés financiers représentent un formidable moyen pour atteindre les objectifs financiers d'un particulier, mais ils sont complexes et exigent qu'on leur consacre beaucoup de temps. C'est pourquoi un nombre croissant d'investisseurs choisissent de déléguer à des professionnels la tâche de gérer sur une base continue leurs portefeuilles de placements.

Puisque les gestionnaires de portefeuille prennent pour eux les décisions qui leur semblent les meilleures – sans obtenir leur approbation – et qu'ils leur font régulièrement rapport des performances et de l'état de leur portefeuille, cette approche présente de nombreux avantages pour les investisseurs.

Le gestionnaire de portefeuille

Un gestionnaire de portefeuille est un professionnel des placements accrédité auprès des autorités réglementaires, bénéficiant d'un pouvoir de gestion discrétionnaire selon le mandat accordé par le client.

Pour être un gestionnaire de portefeuille, le conseiller en placement doit répondre à des critères précis à l'égard de sa formation et de son expérience en matière de placement.



Quelle est la différence entre un conseiller en placement et un gestionnaire de portefeuille qui détient aussi le titre de gestionnaire de portefeuille ?

La principale différence réside dans le fait que le conseiller en placement ayant acquis une formation reconnue par les autorités réglementaires, à titre de gestionnaire de portefeuille, est en mesure de prendre des décisions de manière discrétionnaire afin de ne manquer aucune occasion sur le marché.

Ce service de gestion discrétionnaire et personnalisée, normalement réservé aux clients fortunés et aux institutions, est offert chez Financière Banque Nationale par l'entremise de nos conseillers en placement détenant le titre de gestionnaire de portefeuille.

Quelles sont les qualifications requises pour être gestionnaire de portefeuille ?

Les critères exigés pour exercer le rôle de gestionnaire de portefeuille, apte à accepter des mandats discrétionnaires, sont parmi les plus élevés de l'industrie du placement au Canada. Chez Financière Banque Nationale, un groupe restreint de conseillers en placement possèdent les qualifications requises :

- ✘ Un gestionnaire de portefeuille doit détenir le titre de CIM^{MD} (Gestionnaire de placements agréé) ou le titre de CFA (Chartered Financial Analyst). Ces deux accréditations sont octroyées par des organismes officiellement reconnus partout au Canada et complètement indépendants de la Financière Banque Nationale.
- ✘ Un gestionnaire de portefeuille doit avoir acquis de l'expérience en tant que représentant inscrit de courtage de plein exercice actif, ou encore avoir cumulé de l'expérience comme analyste de recherche dans une société membre d'un organisme d'autorégulation. La Financière Banque Nationale exige également d'avoir une expérience pertinente dans la gestion ou l'analyse des placements ainsi qu'un historique de performance de gestion de portefeuille au-dessus de la moyenne et, enfin, de respecter nos critères en matière de conformité.

Si votre conseiller en placement vous a remis ce dépliant, c'est qu'il fait partie de ce groupe restreint de conseillers aptes à gérer un portefeuille de façon discrétionnaire. Il possède non seulement les plus hautes qualifications de l'industrie, mais aussi les distinctions professionnelles qui témoignent de sa capacité et de son engagement à respecter les critères professionnels et éthiques les plus élevés. C'est pourquoi la Financière Banque Nationale lui confère le statut de gestionnaire de portefeuille, et l'autorise à agir à ce titre avec le support de notre service de gestion de portefeuille.

Les avantages de faire affaire avec un gestionnaire de portefeuille

Une gestion personnalisée et un processus rigoureux

En confiant la gestion de votre portefeuille à un gestionnaire de portefeuille, vous n'avez plus à prendre toutes les décisions, ce qui **réduit le risque que vos émotions influencent vos choix et affectent ainsi la performance de votre portefeuille**. Le gestionnaire de portefeuille développera avec vous un portefeuille bâti sur mesure, où chaque détail est précisé dans un **Énoncé de politique de placement** rédigé à partir des conclusions découlant d'un examen détaillé de vos **objectifs de placement**, de votre **horizon de placement** et de votre **niveau de tolérance au risque**. Ainsi, votre gestionnaire s'assurera que toutes les décisions prises respectent les paramètres bien établis de votre énoncé de politique de placement et de votre profil d'investisseur.

En plus de la gestion rigoureuse appliquée par votre conseiller, la Financière Banque Nationale veille à ce que ce dernier soit appuyé et suivi par un comité de supervision des gestionnaires de portefeuille, en plus de s'assurer sur une base régulière :

- ▶ du respect des paramètres de la politique de placement;
- ▶ de la convenance des titres détenus;
- ▶ de la performance relative du modèle;
- ▶ de l'adhérence aux politiques et procédures réglementaires.

Le gestionnaire de portefeuille prend des décisions objectives en fonction des paramètres établis, en plus de vous faire profiter des occasions sur le marché.

La flexibilité d'ajuster rapidement votre portefeuille selon les marchés

Le gestionnaire de portefeuille est **apte à faire les changements à votre portefeuille sur-le-champ, et ce, sans devoir obtenir votre approbation**. Avec l'information financière qui circule de plus en plus rapidement, il doit agir vite. Un gestionnaire de portefeuille pourra prendre les décisions qui s'imposent en l'espace de quelques minutes s'il le faut, ce qui vous procure **l'avantage de profiter des occasions sur le marché**.

Une transparence absolue

Votre gestionnaire de portefeuille **maintient un contact régulier avec vous**, selon votre convenance, pour vous tenir informé de la performance de votre portefeuille et de l'évolution de votre stratégie. **De plus, la gestion discrétionnaire donne la liberté au gestionnaire de veiller aux meilleurs intérêts du client sans s'inquiéter des coûts de transactions, puisque la tarification est sur une base d'honoraires**. Ces honoraires, prélevés mensuellement ou trimestriellement, représentent un pourcentage fixe de la valeur de votre portefeuille et évoluent avec celui-ci – à la hausse lorsque vous vous enrichissez et à la baisse lorsque vos placements sont en recul. **Le conseiller en placement détenant le titre de gestionnaire de portefeuille n'est pas rémunéré sur le nombre de transactions qu'il fait, mais pour son expertise, ses décisions et l'ensemble des services qu'il offre**.

En outre, **les honoraires de gestion de votre portefeuille qui proviennent d'un compte non enregistré et imposable sont généralement déductibles de votre revenu en tout ou en partie**.

Nous gérons les placements
les plus importants au monde :
les vôtres !

fbngp.ca

FCPE
Fonds canadien de protection des écoproducts
MEMBRE



27849-201 (2014/10)

La Financière Banque Nationale est une filiale en propriété exclusive indirecte de la Banque Nationale du Canada.
La Banque Nationale du Canada est une société ouverte inscrite à la cote de la Bourse de Toronto (NA : TSX).

© 2014 Financière Banque Nationale. Tous droits réservés. Toute reproduction totale ou partielle est strictement interdite sans l'autorisation préalable écrite de la Financière Banque Nationale.

 **FINANCIÈRE
BANQUE NATIONALE**
GESTION DE PATRIMOINE